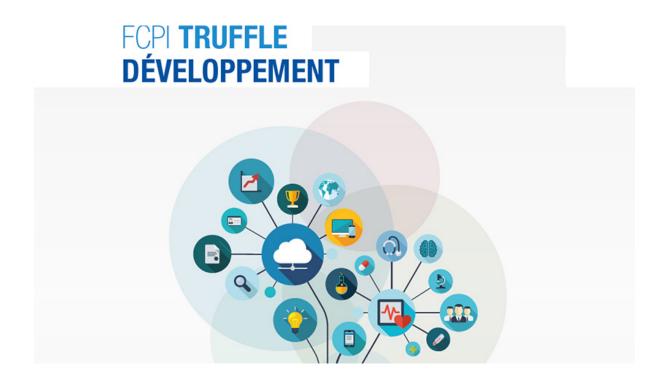
Truffle Capital : un 1er FCPI de PME innovantes cotées en Bourse

Dénicheur de start-ups et spécialiste de l'amorçage, Truffle Capital lance Truffle Développement, son premier fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) ciblant des PME cotées. Objectif : accompagner ses participations déjà cotées et sélectionner des PME innovantes présentes sur Euronext, Alternext ou le Marché Libre.



Le changement dans la continuité chez Truffle Capital. Acteur historique du financement de start-ups et PME innovantes non cotées en Bourse, souvent issues de spin-off (scissions de sociétés ou de laboratoires de recherche), le spécialiste du capital-innovation lance son premier fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) investi dans des sociétés cotées ou en phase d'introduction en Bourse, le FCPI Truffle Développement. Une évolution naturelle plus qu'une révolution.

13 sociétés du portefeuille introduites en Bourse depuis 2006

« Nous avons accumulé de l'expérience sur ce créneau, en ayant financé 66 entreprises, dont 13 ont été introduites en Bourse depuis 2006. Nous avons obtenu l'année dernière l'extension de notre agrément pour gérer des titres d'entreprises cotées et engagé un gérant dédié, Olivier

Streichenberger (ex-Dexia et CM-CIC). Tous les ingrédients nécessaires pour lancer un véhicule sur les sociétés cotées étaient réunis », explique Sneha Hiremath, directeur du Développement de Truffle Capital.

Au minimum 70% de l'actif du fonds sera consacré à des prises de participation dans des PME innovantes, dont 50% au minimum dans des sociétés cotées sur un marché organisé mais non réglementé (comme Alternext) et dans la limite de 20% de son actif dans des sociétés innovantes cotées sur le marché réglementé Euronext. Des investissements sur le Marché Libre ne sont pas exclus. La poche libre (30% maximum du fonds) sera investie en actions, obligations et en monétaire.

Critère de rupture technologique maintenu

En adéquation avec une demande de placements de défiscalisation moins risqués, le fonds ciblera des entreprises moins immatures, en phase de croissance. L'objectif : éliminer ou réduire autant que faire se peut les risques inhérents au financement de start-ups technologiques en démarrage. Une approche de capital-développement plutôt que de capital-risque, selon les termes utilisés par les professionnels du non coté. Deux types de sociétés sont dans le viseur du fonds. L'idée consiste à « continuer de soutenir des sociétés déjà en portefeuille, que nous connaissons parfaitement, mais aussi de sélectionner des sociétés innovantes dans lesquelles Truffle Capital ne gère pas encore de participation », explique Sneha Hiremath. Au total, le portefeuille devrait comporter un minimum de 10 lignes.

Abstraction faite de ce biais sur les entreprises cotées, les critères de sélection de Truffle Capital resteront inchangés. Les investissements seront uniquement effectués dans des PME innovantes qui développent des technologies de rupture et appartenant principalement aux secteurs des nouvelles technologies de l'information et des sciences de la vie (biotech, medtech, chimie verte). « Notre prisme sera le même pour les investissements dans des entreprises cotées que pour les entreprises non cotées, en leur appliquant les diligences approfondies que requiert le private equity », précise Sneha Hiremath. En revanche, il n'est pas question d'appliquer à la gestion du fonds des techniques de stock-picking (sélection de valeurs, NDLR) basées sur des multiples de valorisation, affirme-t-elle.

Blocage de 7 ans maximum

Avantage de ce type de fonds, il affichera une durée de vie plus courte que les FCPI habituellement proposés par Truffle Capital (7 ans + 3 ans de prorogation maximum). Le blocage de l'épargne pour un porteur de parts du FCPI Truffle Développement sera limité à 6 ans prorogeable une fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard.

Ouvert à la souscription pour les contribuables souhaitent obtenir des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu (IR), le fonds offre deux avantages, en contrepartie de cette absence de liquidité et du risque de perte : une réduction d'IR à hauteur de 18% des sommes investies, dans la limite d'une réduction de 2.160 euros pour une personne le seule (4.320 euros pour un couple) et une exonération d'impôt sur les plus-values à la sortie.

Liste des PME actuellement cotées dans le portefeuille des fonds gérés par Truffle Capital

Abivax (Euronext, ABVX): biotechnologies

Carmat (Alternext, ALCAR): développement d'un cœur artificiel

Carbios (Alternext, ALCRB) : chimie verte **Déinove** (Alternext, ALDEI) : chimie verte

Dietswell (Alternext, ALDIE) : services parapétroliers **LeadMedia Group** (Alternext, ALLMG) : marketing digital

Neovacs (Alternext, ALNEV): biotechnologies **Netbooster** (Alternext, ALNBT): marketing digital

Theraclion (Alternext, ALTHE): medtech (traitements par ultrasons)

Theradiag (Alternext, ALTER): diagnostic in vitro

Vexim (Alternext, ALVXM) : medtech (traitement des fractures vertébrales)